



Retour garde enfant

Par Elodie36500

Bonjour,

Sur notre jugement il y a noté que je doit faire les retours pour récupérer mes deux filles chez leur papa. Alors jusqu'au présent une personne m'emmène récupérer mes filles car je suis sans permis de conduire. Mais depuis maintenant 2 mois, il n'a plus le droit de conduire car il est malade. Mes filles vont chez leur papa le week-end du 22, celui-ci refuse de me les ramener ou de les emmener à l'école le lundi. Il habite à 1h de chez moi. Un papier a déjà été envoyé au juge j'attends une réponse. Qu'est-ce que je risque ? Et comment faire ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous ne récupérez pas vos filles, vous risquez que le père vous les renvoie par taxi et vous fasse payer la note.

Par kang74

Bonjour

Si vous ne récupérez pas vos enfants, il les gardera, c'est tout, et pourra le faire constater.

Si c'est vous qui êtes à l'origine de l'éloignement, le jaf a été très conciliant de ne vous faire assumer qu'une partie des trajets.

Si le père saisit le jaf, il pourra donc demander la résidence habituelle ou demander une participation financière/diminution voire suppression de pension selon le contexte.

Par Isadore

Bonjour,

Avez-vous essayé de proposer au père un dédommagement pour le trajet ? Ce sera sans doute moins cher qu'un taxi.